

## Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 15 février 2018.

L'an deux mille dix huit et le quinze février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

**Excusée :** Mme CORNU Marie-Thérèse.

**Pouvoir :** Mme CORNU Marie-Thérèse donne pouvoir à M. MICHEL Laurent.

Madame PERRIN Lisa a été nommée secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Vote du compte administratif 2017
- Affectation du résultat 2017
- Préparation du budget 2018 – propositions des commissions bâtiments, voirie, environnement et action sociale.
- Proposition d'éclairage du lotissement
- Compte rendu du conseil d'école
- Modification du règlement de la salle des fêtes (sujet à voir : le périmètre et guirlandes – bougies)
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu des syndicats et VDD
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **N° 2018//003 - Objet : Compte Administratif 2017.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès CHAUT-SARRAZIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32286,99		25937,94		58224,93
Opérations de l'exercice	446593,92	760187,19	391989,62	433895,33	838583,54	1194082,52
Totaux	446593,92	792474,18	391989,62	459833,27	838583,54	1252307,45
Résultat de clôture		345880,26		67843,65		413723,91
Restes à réaliser	425180,00				425180,00	
Totaux cumulés	871773,42	792474,18	391989,62	459833,27	1263763,54	1252307,45
Résultats Définitifs	79299,74			67843,65	11456,09	

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

### **N° 2018/004 - Objet : Approbation du compte de gestion 2017.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat 2017.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 67.843,65 € et un excédent d'investissement de 345.880,26 €

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en investissement (1068) : 0**  
**Report en fonctionnement R 002 (2) : 67.843,65 €**

## **Préparation du budget primitif 2018 – propositions des commissions et priorités définies pour 2018.**

### Commission des bâtiments communaux

#### Salle des fêtes

- Changement des néons (voir pour un autre système d'éclairage à leds) et refaire le plan d'évacuation de la salle.
- Rénovation de la toiture (non retenu pour cette année – voir si des subventions sont envisageables)

#### Ecole

- Pose de rideaux occultant dans les salles de classe 3 et 4
- Pose d'une alarme complémentaire au réfectoire
- Mise en place du contrôle de l'air dans les bâtiments scolaires
- Remplacement des portails d'accès à l'école
- Remplacement de la porte d'entrée côté cuisine
- Restaurer classe 3 – peinture plus plafonds (pose de dalle), la salle des enseignants (peinture).
- Pose de vannes thermostatiques électroniques en classes maternelles

#### Bâtiment mairie

- Restaurer les halls et montées d'escaliers accédant aux appartements communaux. (voir pour en faire une cette année, côté appartements rénovés)

#### Eglise

- Toiture de l'église (à prévoir sur 2019 avec demande de subvention en 2018)

#### Vestiaires et terrain de sport

- Rénovation du portail d'entrée au stade et du local buvette
- Mise aux normes des mains courantes (non retenu pour cette année voir les subventions possibles)
- Travaux d'amélioration de la pelouse

### Commission voirie

#### Cimetière

- Mise en accessibilité

#### Voirie

- Aire de retournement chemin du Tramoley
- Aménagement vers le lotissement Le Jardin des Vernes (déplacement du point d'apport volontaire) et la pose des candélabres d'éclairage public (prise en charge de la différence de prix entre le choix de matériel de la commune et le bordereau initial)
- Point à temps sur l'ensemble du territoire communal
- Achat d'illuminations pour les nouveaux candélabres de la traversée du village

## Salle des fêtes

- Création d'une plate-forme pour le point d'apport volontaire

## Commission Environnement

- Réaménagement du giratoire
- Achat de mobiliers urbains (tables de pique-nique, poubelles, jardinières,)
- Plantation fleurs printemps et automne
- Création d'une aire de jeux pour les enfants (en réflexion – non retenu pour 2018)
- Création d'un passage piéton le long du champ DeSaint-Romain/PERRIN pour accéder à la salle des fêtes (marquage au sol)

## **Eclairage du lotissement Le jardin des Vernes**

Monsieur le Maire propose d'installer des lampes du modèle Eclatec pour un coût unitaire de 526,40 € HT par candélabre, soit 4211.20 € pour huit candélabres, avec abaissement de la luminosité entre 23h et 6h du matin.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

## **Compte rendu du conseil d'école**

- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre s'élèvent à 102 enfants. Les dérogations ne seront pas acceptées cette année.
- Exercice incendie effectué fin décembre au réfectoire et début février à l'école. L'alarme du réfectoire doit être renforcée.
- Présentation du projet d'école par les enseignants
- Problème de la porte du préau qui se déclenche mal lors d'une humidité importante. Un produit imperméabilisant sera passé sur la porte pour faciliter son ouverture.
- Inscriptions périscolaires : souhait de certaines familles de faire leurs demandes par smartphone. Actuellement ce n'est pas possible. L'éditeur travaille sur ce sujet. Les familles demandent également que les inscriptions pour les TAPS soient ouvertes plus tôt (la secrétaire et l'adjointe en charge regarderont la faisabilité)
- Intervention du CISPD sur le thème des jeux dangereux. La conférence donnée à destination des parents a connu une faible participation des familles, ce qui est très regrettable (une intervention est prévue à Dolomieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre : la date sera communiquée aux parents qui souhaiteraient y assister).

## **Salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la salle des fêtes, suite :

- A la modification du périmètre intercommunal – Actuellement les communes extérieures comprises dans le périmètre de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, Virieu-Vallée de la Bourbre, Vallée de l'Hien, Chaîne des Tisserands, ainsi que la commune de Saint-Ondras sont autorisées à louer la salle. Ces communautés de communes n'existent plus et sont regroupées dans la communauté de communes les Vals du Dauphiné qui comprend 37 communes. Monsieur le Maire propose de limiter

l'accès de la salle des fêtes aux communes extérieures suivantes : Dolomieu, La Chapelle de la Tour, Rochetoirin, Cessieu, Saint Jean de Soudain, Faverges, Saint Clair de la Tour, La Tour du pin, Saint Didier de la Tour, Saint Victor de Cessieu, Sainte Blandine, Montagnieu, Doissin, Montrevel, Biol, Belmont, Torchefelon, Virieu, Blandin, Panissage, Chélieu, Chassignieu, Valencogne, Saint-Ondras, les Abrets en Dauphiné, Saint André le Gaz, La Bâtie-Montgascon.

- A la visite de la commission de sécurité : interdiction d'utiliser des bougies et toutes illuminations à flamme vive ainsi que les guirlandes papiers inflammables.

Le conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire et charge Monsieur le Maire pour modifier le règlement qui sera applicable à compter du 2 avril 2018. Pour les contrats 2018 déjà signés, un courrier sera adressé aux locataires pour la partie concernant la sécurité.

### **Compte rendu commission urbanisme**

La commission a étudié deux dossiers d'urbanisme :

- CUB déposé par ISAGEO pour la propriété ROIZON pour la division en six lots : Avis défavorable terrain classé en zone Au (assainissement insuffisant)
- Déclaration préalable déposée par M. JAVAL pour la pose d'une clôture au lotissement Le Jardin des Vernes. : Avis favorable

### **PLUi**

Présentation d'un projet d'OAP sur le secteur de l'ancien poulailler aux différents propriétaires.

Le règlement du PLUi est en cours de rédaction. Chaque commune doit vérifier les propositions élaborées par la commission de travail.

### **Compte rendu des syndicats et VDD**

#### **Commission Environnement**

Espaces Naturels Sensibles : Etude par la SAFER pour la création de deux espaces naturels sensibles (ENS) sur le secteur de Pont de Beauvoisin (zone de Reculfort 96 hectares) et sur le secteur de la Chapelle de la Tour (76 hectares). Ces secteurs seront, soit achetés par les VDD, soit des conventions d'occupations du sol seront signées entre les VDD et les propriétaires.

Collecte des déchets : harmonisation de la collecte des déchets dans les déchetteries.

Mise en place d'un lecteur de plaques d'immatriculation à l'entrée des déchetteries.

Pose d'une clôture électrique sur la déchetterie de Fitolieu suite à de nombreux vols.

Mise en place de la charte zéro phyto.

Journée de l'environnement fixée le samedi 24 mars pour l'ensemble des communes membres.

Discussion sur les économies d'énergie et la méthanisation.

#### **SMABB :**

Mise en place des délégués communautaires qui vont siéger au sein de l'instance GEMAPI.

Lancement d'une étude pour la création de bassins pour la retenue des eaux pluviales.

Fusion du syndicat des marais de Bourgoin avec le SMABB.

### Communauté de communes VDD

Le conseil communautaire s'est réuni avec comme thème principal le débat d'orientation budgétaire 2018. C'est le premier débat depuis la fusion des intercommunalités et une année de fonctionnement. Les points principaux abordés sont :

- Baisse des dotations pour 2018
- Pas d'augmentation de la fiscalité et harmonisation progressive des taux sur l'ensemble des communes
- Ordures ménagères : actuellement deux systèmes cohabitent la taxe d'enlèvement et la redevance. L'harmonisation sera réalisée en 2018, si possible, sinon en 2019.
- Bonne situation financière des VDD après un an de fonctionnement suite au regroupement des intercommunalités.
- Maintien du fond de concours pour 2018 aux communes membres (DSC et enveloppe voirie comme en 2017)
- Mise en place d'une charte fiscale et financière pour 2019 afin d'assurer un bon équilibre entre les communes et communauté.
- Pas de projets d'investissement important pour 2018. Préparation du dossier de mise en conformité de la piscine des Abrets en Dauphiné (travaux réalisés en 2019) et de la création de la médiathèque de Pont de Beauvoisin (à partir de 2019 si les subventions attendues sont notifiées)
- Le budget primitif sera voté le 5 avril – une économie sur le fonctionnement des bâtiments est à l'étude avec éventuellement la vente des bâtiments peu utilisés et très énergivores.

### Questions diverses

- Suite aux travaux d'électricité réalisés chemin de la Fauconnière, l'entreprise a du endommager une conduite d'eau privée, qui a pour effet de creuser le bord de chaussée et endommagé le revêtement. Monsieur le Maire contacte l'entreprise dans les meilleurs délais.
- Chemin de la Fauconnière : trou sur la chaussée à boucher et fossé à faire également.
- Présence d'un fromager le vendredi matin sur la place du village en même temps que le primeur.

Prochaine réunion : Conseil municipal le 22 mars 2018 précédée de la commission urbanisme.